

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Mars 2021

47X21

### SUSPENSION DES PAIEMENTS DU 2ème ET 3ème TRIMESTRE AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS EN CONVENTIONS ANNUELLES POUR L'ANNÉE 2020/2021

Les délibérations 117x16 et 138x16 fixent les tarifs des clubs ou associations utilisateurs des installations municipales.

Suite aux décrets du ministère des solidarités prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 , les activités à caractère culturel, sportif et de loisirs ayant lieu dans des bâtiments municipaux sont fortement perturbées et beaucoup n'ont pas pu reprendre au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ou pas complètement.

Du fait du manque de perspectives sur les semaines et mois à venir et des modifications de plannings régulières qui découlent de la mise en application de ces décrets, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les services financiers à suspendre les paiements du deuxième et troisième trimestre de l'année 2020/2021.

Il est précisé qu'en juin 2021 sera présentée au Conseil Municipal une délibération présentant les exonérations partielles -ou remboursement pour les associations concernées par tarification de la délibération 138x16- des paiements des clubs et associations afin que soient tarifées uniquement les heures utilisées par les clubs et associations.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé

VU l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

– AUTORISE la suspension des paiements du 2ème et 3ème trimestre de l'année 2020/2021

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 05 Mars 2021  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI